

UNITE DE METHANISATION



NOTE GESTION DES EAUX PLUVIALES

Vos correspondants Naskeo

Florence Martin Sisteron
Chargée d'études
Mob : 07 85 12 60 43
florence.martin-sisteron@naskeo.com

Vos correspondants

EARL du lac de Matefan

STRICTEMENT CONFIDENTIEL

Ce document ne peut être transmis à des tiers sauf autorisation expresse de Naskeo Environnement

SOMMAIRE

A.	PRESENTATION – GESTION DES EAUX.....	3
A.1	ENJEUX	3
A.2	BASSIN VERSANT	3
A.3	TYPES D’EAU CONCERNES PAR LA GESTION INTERNE DU SITE.....	4
B.	PLAN DU PROJET	5
C.	LOCALISATION ET DONNEES DU PROJET.....	6
C.1	DÉTERMINATION DU BASSIN VERSANT	6
C.2	REGIME PLUVIOMETRIQUE.....	7
C.1	DONNEES D’ENTREE	9
D.	EVALUATION DE LA QUANTITE D’EAU PLUVIALES A GERER ANNUELLEMENT.	9

L'imperméabilisation de surfaces naturelles ou agricoles conduit à un accroissement du ruissellement des eaux pluviales et à une augmentation du débit en sortie de zone qui, faute de mesures correctrices, augmentent le risque d'inondation en aval et risquent de mettre en péril le milieu récepteur ainsi que la sécurité des personnes et des biens. De même, selon la nature et l'affectation des surfaces sur lesquelles elles ruissellent, les eaux pluviales peuvent véhiculer une quantité importante de matières en suspension, matières organiques, d'hydrocarbures et de métaux lourds. Ces rejets risquent donc d'altérer la qualité du milieu récepteur et de remettre en cause les objectifs de qualité qui lui sont assignés.

Les rejets d'eaux pluviales résultant de l'imperméabilisation de surfaces naturelles ou agricoles nécessitent donc que des mesures correctrices soient mises en œuvre pour maîtriser les débits rejetés tant en quantité qu'en qualité en application du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin.

A. PRESENTATION – GESTION DES EAUX

A.1 enjeux

Gérer durablement l'eau est indispensable pour permettre un développement économique compatible avec un accès à une eau de qualité pour tous, tout en protégeant les milieux et la biodiversité. C'est l'objectif de la politique publique de l'eau, qui repose notamment sur la directive cadre sur l'eau, et des démarches visant à limiter les pressions sur l'eau et les milieux aquatiques.

A.2 Bassin versant

De leur source vers la mer, les fleuves traversent de nombreuses limites administratives, parfois même des frontières internationales. Le bassin versant s'affranchit de ces limites : c'est sur ce territoire que les liens amont-aval des milieux aquatiques prennent sens



Il y a un nombre indéfini de bassins versants, puisque chaque plan d'eau, chaque ruisseau, chaque torrent, chaque point du territoire, dispose de son propre bassin versant, quelle qu'en soit la taille.

Les frontières des bassins versants sont naturelles et coïncident rarement avec les limites administratives. Ce qui se passe en un point d'un cours d'eau peut avoir des conséquences beaucoup plus loin en aval, même s'il s'agit d'un autre département ou d'un autre pays.

A.3 Types d'eau concernés par la gestion interne du site

Plusieurs types d'eau sont à prendre en compte dans la gestion de l'eau d'un site de méthanisation non seulement du fait de la création de zone de stockage couvert ou non mais également du fait de la manutention de matière.

Ainsi sur un site nous pouvons identifier des zones « propre » et des zones « sales ou souillées ».

Zone souillée : zone présentant de la matière organique au sol pouvant être lessivée lors d'une pluie. L'eau provenant d'une zone sale ne peut pas être rejetée au milieu naturel, celle-ci doit être traitée sur site (incorporation dans le process / besoin de dilution)

Zone	Utilisation/ stockage
Plateforme de manœuvre	Cuve à lisier / fosse de mélange
Aire de stockage digestats / intrants	Cuve à lisier / fosse de mélange

Zone propre : zone ne présentant pas de matière organique au sol, en cas de pluie, l'eau reste claire. L'eau provenant d'une zone propre peut être rejetée au milieu naturel, elle peut également servir de réserve incendie.

Zone	Utilisation / rejet
Toiture/ membrane	Drainage / rejet fossé
Voirie propre	Rejet vers le lac de Matefan

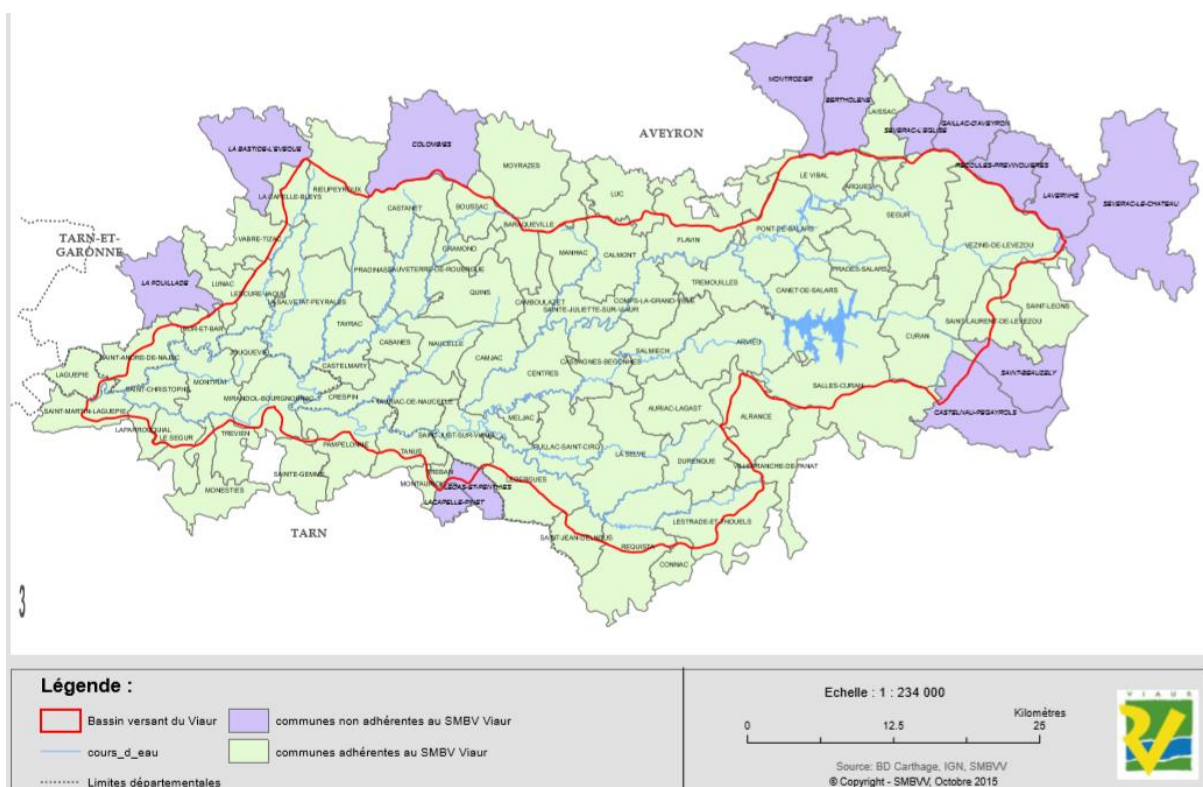
B. PLAN DU PROJET

- Zone propre
- Zone sale
- Zone drainage / toiture



C. LOCALISATION ET DONNEES DU PROJET

Région	Occitanie
Département	Aveyron
Commune	Ségur
<u>SDAGE</u>	Adour Garonne
<u>SAGE</u>	Viaur approuvé par AP 28/03/2018



C.1 Détermination du bassin versant

Bassin versant	Viaur
----------------	-------

Source : <http://www.sandre.eaufrance.fr/> ou agence de l'eau

<https://www.riviere-viaur.com/>

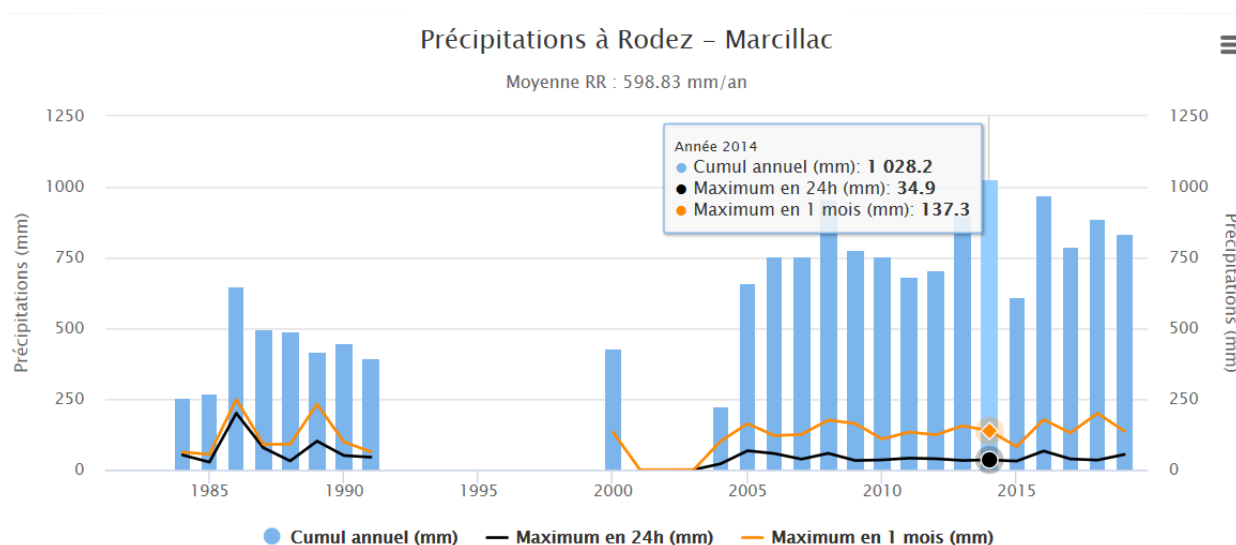
4.2 Naskeo - Note gestion des eaux .docx

C.2 Régime pluviométrique

Station météo	Rodez - Marcillac
Pluviométrie annuel (maximale)	1 028,2 mm (année 2014)
Pluviométrie annuel (moyenne)	598,83 mm

<https://www.infoclimat.fr/>

Les hauteurs de pluies en mm tombées selon la durée et la période de retour de la pluie sont données par le tableau suivant :

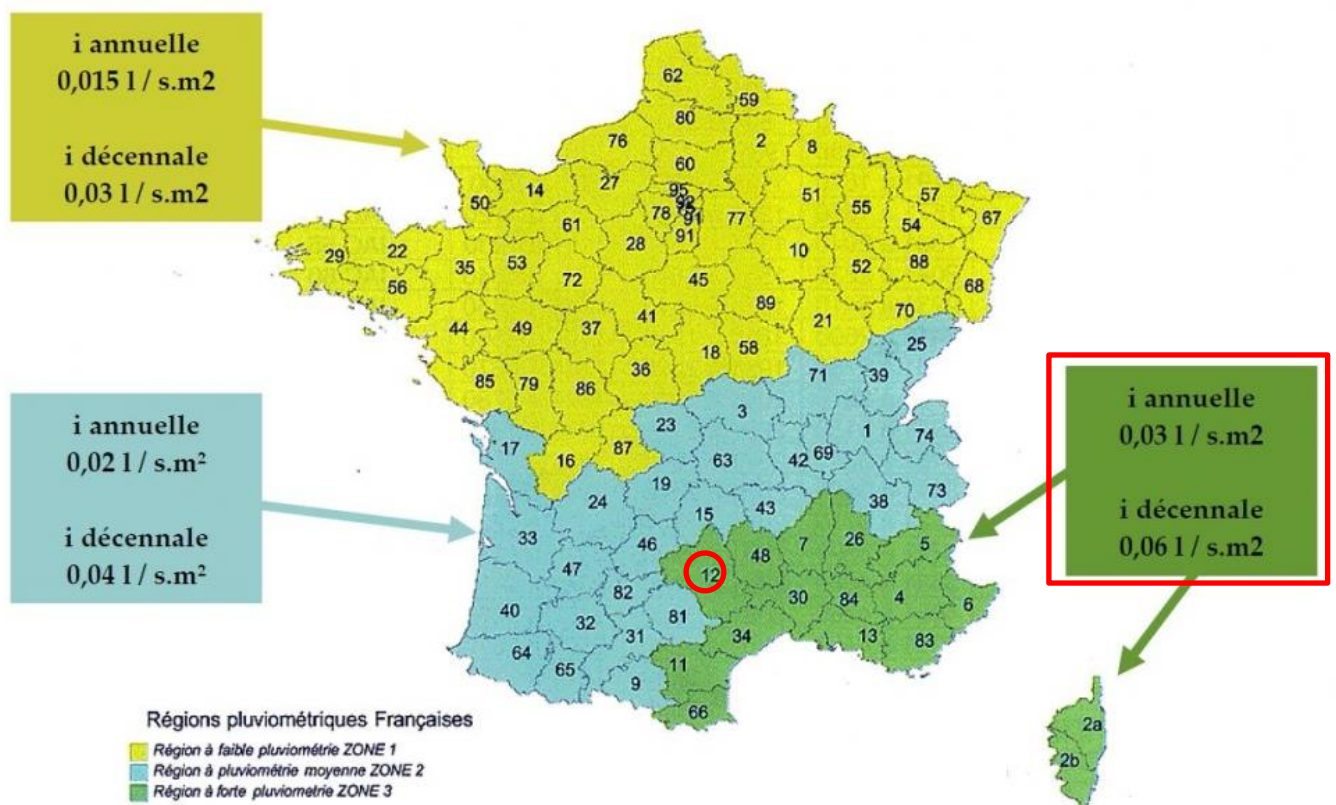
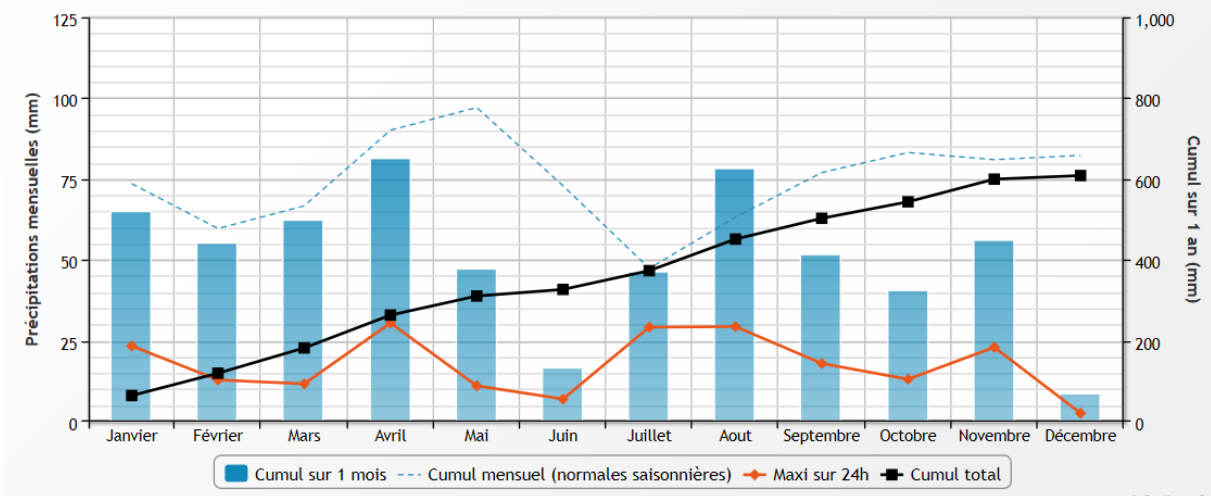


Au vu du graphique ci-dessus, la pluviométrie moyenne s'apparente à la pluviométrie de 2015 avec un cumul annuel de 608,4mm.

Ainsi nous utiliserons les données ci-dessous pour évaluer les quantités eaux pluviales :

Précipitations en 2015 à Rodez - Marcillac

Ecart aux normales 1981-2010 sur l'année : **-32% (-285.8mm)**



C.1 Données d'entrée

Dénomination		Surface (m ²)	Coefficient d'apport	Surface active (m ²)
Voirie propre	EP	1 200	1	1 200
Voirie sale, aire de retournement	ES	2 000	1	2 000
Surface drainée	EP	2 000	0.70	1 400
Autres stockage (eaux sales)	ES	750	0.70	525

D. ÉVALUATION DE LA QUANTITE D'EAU PLUVIALES A GERER ANNUELLEMENT.

	Surface active eaux propres	Surface active eaux sales
Surfaces actives (m ²)	2 600	2 525

Hypothèse de précipitation annuelle (mm)	608,4 mm	
Hypothèse de précipitation mensuel maximum (mm)	90,1 mm	
Volume eaux sales à gérer annuellement	1 581 m³	1 536 m³
Volume eaux sales à gérer mensuellement	234	227

Les eaux sales transiteront par la cuve de mélange avant incorporation dans le process.

Les eaux propres rejoindront le lac de Matefan

Naskeo
environnement

